



15ème législature

Question N° : 1340	De M. Benoit Simian (La République en Marche - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique > impôts et taxes	Tête d'analyse > Mesure incitative pour une viticulture raisonnée	Analyse > Mesure incitative pour une viticulture raisonnée.
Question publiée au JO le : 26/09/2017 Date de changement d'attribution : 03/10/2017 Question retirée le : 03/10/2017 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Benoit Simian attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les vignobles. En effet, alors que l'utilisation de ces produits n'est pas sans générer des problèmes sanitaires suscitant de vraies attentes de nos concitoyens sur les sujets, des mesures fiscales incitatives et symboliques en faveur d'une agriculture plus raisonnée apparaissent légitimes. À ce titre, l'exonération de contribution économique territoriale (CET) pour les propriétés viticoles engagées dans un management environnemental, soit près de 90 % des exploitations actuellement, constituerait un signal fort. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître les mesures que souhaite mettre en œuvre le Gouvernement en la matière.